

**DEPARTEMENT : MAYENNE
REPUBLIQUE FRANCAISE**

**N° 2025-13
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE**

Séance du 25 mars 2025

Nombre de membres afférents au CM : 15
En exercice : 14 **Date d'affichage de la convocation : 12 mars 2025**
Qui ont pris part : 10 **Date de convocation : 12 mars 2025**
Pouvoirs : 03 **Date d'affichage de la délibération : 27 mars 2025**

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, Mme HELARD Emilienne, Mme BETTON Yolande et Mme PICHARD Ludivine.

Absents excusés : M. GUESDON Bertrand, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, M. GESLIN Dominique et M. FAUCON Jérémy.

Pouvoirs : M. GUESDON Bertrand a donné pouvoir à Mme BETTON Yolande ;
Mme GARNIER-MONSALLIER Annie a donné pouvoir à Me FOUILLET Danielle ;
M. GESLIN Dominique a donné pouvoir à M. HIGNET François.

M. NEEL Julien a été nommé secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX IMPOSITION 2025

Pour rappel les taux 2024 étaient :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.23 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.66 %.
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 12.82 %

La commune a la possibilité de faire évoluer les taux de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti ainsi que sur la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. La fiscalité locale et les prestations de services sont les seuls leviers de la commune pour augmenter les ressources, aussi il est proposé une augmentation de 0.50% du montant total de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non bâti ainsi que sur la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. **Soit une hausse des produits attendus pour 2025 de 1597 €.**

Après délibération et vote à bulletin secret, le Conseil Municipal valide à la majorité les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.45 % ;**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties 40.86 %.**
- **Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 12.88 %**


**Secrétaire de Séance,
Julien NEEL**

**Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 25 mars 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN**



DEPARTEMENT : MAYENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2025/15
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE

Séance du 25 mars 2025

Nombre de membres afférents au CM : 15
En exercice : 14 **Date d'affichage de la convocation : 12 mars 2025**
Qui ont pris part : 10 **Date de convocation : 12 mars 2025**
Pouvoirs : : 03 **Date d'affichage de la délibération : 27 mars 2025**

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, Mme HELARD Émilienne, Mme BETTON Yolande et Mme PICHARD Ludivine.

Absents excusés : M. GUESDON Bertrand, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, M. GESLIN Dominique et M. FAUCON Jérémy.

Pouvoirs : M. GUESDON Bertrand a donné pouvoir à Mme BETTON Yolande ;
Mme GARNIER-MONSALLIER Annie a donné pouvoir à Me FOUILLET Danielle ;
M. GESLIN Dominique a donné pouvoir à M. HIGNET François.

M. NEEL Julien a été nommé secrétaire de séance.

Vote du Budget Primitif service eau 2025

Mr le Maire présente le budget « service eau » au Conseil Municipal pour l'année 2025.

Commune	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2025	122 047.31	122 047.31	85 914.56	85 914.56

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget présenté ci-dessus au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.


Secrétaire de Séance,
Julien NEEL

Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 25 mars 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN



DEPARTEMENT : MAYENNE**REPUBLIQUE FRANCAISE**

N° 2025/14
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE

Séance du 25 mars 2025

Nombre de membres afférents au CM : 15
En exercice : 14 **Date d'affichage de la convocation : 12 mars 2025**
Qui ont pris part : 10 **Date de convocation : 12 mars 2025**
Pouvoirs : : 03 **Date d'affichage de la délibération : 27 mars 2025**

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, Mme HELARD Émilienne, Mme BETTON Yolande et Mme PICHARD Ludivine.

Absents excusés : M. GUESDON Bertrand, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, M. GESLIN Dominique et M. FAUCON Jérémy.

Pouvoirs : M. GUESDON Bertrand a donné pouvoir à Mme BETTON Yolande ;
Mme GARNIER-MONSALLIER Annie a donné pouvoir à Me FOUILLET Danielle ;
M. GESLIN Dominique a donné pouvoir à M. HIGNET François.

M. NEEL Julien a été nommé secrétaire de séance.

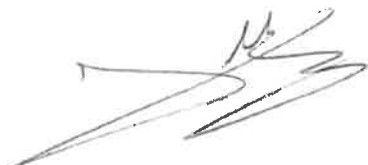
Vote du Budget Primitif de la commune 2025

Mr le Maire présente le budget au Conseil Municipal pour l'année 2025.

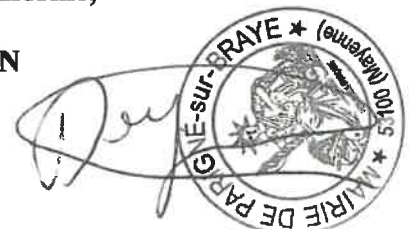
Commune	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2025	250 689.53	250 689.53	626 315.26	626 315.26

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget présenté ci-dessus au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

**Secrétaire de Séance,
Julien NEEL**



Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 25 mars 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN



DEPARTEMENT : MAYENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2025/15
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE

Séance du 25 mars 2025

Nombre de membres afférents au CM : 15
En exercice : 14 **Date d'affichage de la convocation : 12 mars 2025**
Qui ont pris part : 10 **Date de convocation : 12 mars 2025**
Pouvoirs : 03 **Date d'affichage de la délibération : 27 mars 2025**

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, Mme HELARD Émilienne, Mme BETTON Yolande et Mme PICHARD Ludivine.

Absents excusés : M. GUESDON Bertrand, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, M. GESLIN Dominique et M. FAUCON Jérémy.

Pouvoirs : M. GUESDON Bertrand a donné pouvoir à Mme BETTON Yolande ;
Mme GARNIER-MONSALLIER Annie a donné pouvoir à Me FOUILLET Danielle ;
M. GESLIN Dominique a donné pouvoir à M. HIGNET François.

M. NEEL Julien a été nommé secrétaire de séance.

Vote du Budget Primitif service eau 2025

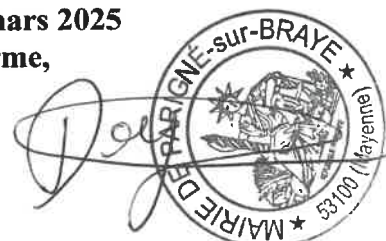
Mr le Maire présente le budget « service eau » au Conseil Municipal pour l'année 2025.

Commune	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2025	122 047.31	122 047.31	85 914.56	85 914.56

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget présenté ci-dessus au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.


Secrétaire de Séance,
Julien NEEL

Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 25 mars 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN



**DEPARTEMENT : MAYENNE
REPUBLIQUE FRANCAISE**

**N°2025/16
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE**

Séance du 25 mars 2025

Nombre de membres afférents au CM : 15
En exercice : 14 **Date d'affichage de la convocation : 12 mars 2025**
Qui ont pris part : 10 **Date de convocation : 12 mars 2025**
Pouvoirs : 03 **Date d'affichage de la délibération : 27 mars 2025**

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, Mme HELARD Émilienne, Mme BETTON Yolande et Mme PICHARD Ludivine.

Absents excusés : M. GUESDON Bertrand, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, M. GESLIN Dominique et M. FAUCON Jérémy.

Pouvoirs : M. GUESDON Bertrand a donné pouvoir à Mme BETTON Yolande ;
Mme GARNIER-MONSALLIER Annie a donné pouvoir à Me FOUILLET Danielle ;
M. GESLIN Dominique a donné pouvoir à M. HIGNET François.

M. NEEL Julien a été nommé secrétaire de séance.

CHANTIER ARGENT DE POCHE

Dans le cadre des préparations budgétaires, Madame Fouillet informe l'assemblée qu'il convient de définir si la commune reconduit le chantier « Argent de poche » pour l'année 2025 soit 1 chantier de 5 ½ journées pour chacun.

Il est rappelé que la somme versée aux jeunes est de 15 € par ½ journée de chantier et ouvert à 12 jeunes par chantier. Le coût du chantier est donc de 900 €.

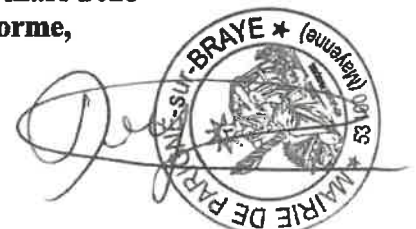
Pour les démarches administratives, une seule demande d'agrément pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes De Mayenne Communauté est faite auprès de la DDCSPP et de l'URSSAF par les services de Mayenne communauté.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **Reconduire pour l'année 2025 l'opération « Chantier argent de poche ».**
- **Charger le Maire de prévoir les crédits budgétaires suffisants, au compte 65888 – section fonctionnement.**
- **Autoriser le Maire à signer toute pièce relative à la présente décision.**

**Secrétaire de Séance,
Julien NEEL**

**Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 25 mars 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN**



DEPARTEMENT : MAYENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2025/17
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE

Séance du 25 mars 2025

Nombre de membres afférents au CM	: 15		
En exercice	: 14	Date d'affichage de la convocation	: 12 mars 2025
Qui ont pris part	: 10	Date de convocation	: 12 mars 2025
Pouvoirs :	: 03	Date d'affichage de la délibération	: 27 mars 2025

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, Mme HELARD Émilienne, Mme BETTON Yolande et Mme PICHARD Ludivine.

Absents excusés : M. GUESDON Bertrand, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, M. GESLIN Dominique et M. FAUCON Jérémy.

Pouvoirs : M. GUESDON Bertrand a donné pouvoir à Mme BETTON Yolande ;
Mme GARNIER-MONSALLIER Annie a donné pouvoir à Me FOUILLET Danielle ;
M. GESLIN Dominique a donné pouvoir à M. HIGNET François.

M. NEEL Julien a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION – FONGIBILITE des crédits des sections de
fonctionnement et d'investissement**

Monsieur Le Maire, expose à l'Assemblée que depuis le basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la commune de Parigné sur Braye est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 053-215301748-20250325-D25_17-DE

S²LO

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, pour le budget principal de la commune, adopte à l'unanimité cette décision pour l'exercice 2025,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.


Secrétaire de Séance,
Julien NEEL

Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 25 mars 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN



DEPARTEMENT : MAYENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2025-18
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE

Séance du 25 mars 2025

Nombre de membres afférents au CM	: 15		
En exercice	: 14	Date d'affichage de la convocation	: 12 mars 2025
Qui ont pris part	: 10	Date de convocation	: 12 mars 2025
Pouvoirs :	: 03	Date d'affichage de la délibération	: 27 mars 2025

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, Mme HELARD Émilienne, Mme BETTON Yolande et Mme PICHARD Ludivine.

Absents excusés : M. GUESDON Bertrand, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, M. GESLIN Dominique et M. FAUCON Jérémy.

Pouvoirs : M. GUESDON Bertrand a donné pouvoir à Mme BETTON Yolande ;
Mme GARNIER-MONSALLIER Annie a donné pouvoir à Me FOUILLET Danielle ;
M. GESLIN Dominique a donné pouvoir à M. HIGNET François.

M. NEEL Julien a été nommé secrétaire de séance.

CIMETIÈRE : APPROBATION DES DEVIS ATELIERS DE
MARBRERIE MAYENNAIS

Actuellement, il n'existe pas de caveau provisoire dans le cimetière. Néanmoins, il s'agit d'une obligation dans un cimetière communal.

M. Le Maire propose les devis des ateliers de marbrerie mayennais, il serait implanté à côté de l'ossuaire au niveau du carré 2 (quartier entretenu par les agents communaux).

- **Devis d'un montant de 1311.36 € TTC caveau provisoire avec fermeture dalle ciment ;**
- **Devis d'un montant de 2328.60 € TTC caveau provisoire avec dalle granit poli.**

Il présente également un devis concernant l'amélioration du carré de dispersion des cendres (caveau perforé avec grille de dispersion) conforme à la réglementation de la législation funéraire.

- **Devis d'un montant de 580 € TTC.**

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 053-215301748-20250325-D25_18-DE

S'LO

Le Conseil Municipal se prononce favorablement et à l'unanimité à cette demande et retient le devis d'un montant de 1311.36 € TTC pour le caveau provisoire avec fermeture dalle ciment et le devis d'un montant de 580 € TTC pour l'amélioration du jardin du souvenir.

Il charge M. Le Maire de signer et compléter tous les documents concernant ces deux devis.



**Secrétaire de Séance,
Julien NEEL**

**Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 25 mars 2025
Pour copie conforme,**

**Le Maire,
Daniel DOYEN**



DEPARTEMENT : MAYENNE**REPUBLIQUE FRANCAISE**

N° 2025/19
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE

Séance du 25 mars 2025

Nombre de membres afférents au CM : 15
En exercice : 14 **Date d'affichage de la convocation : 12 mars 2025**
Qui ont pris part : 10 **Date de convocation : 12 mars 2025**
Pouvoirs : 03 **Date d'affichage de la délibération : 27 mars 2025**

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, Mme HELARD Émilienne, Mme BETTON Yolande et Mme PICHARD Ludivine.

Absents excusés : M. GUESDON Bertrand, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, M. GESLIN Dominique et M. FAUCON Jérémy.

Pouvoirs : M. GUESDON Bertrand a donné pouvoir à Mme BETTON Yolande ;
Mme GARNIER-MONSALLIER Annie a donné pouvoir à Me FOUILLET Danielle ;
M. GESLIN Dominique a donné pouvoir à M. HIGNET François.

M. NEEL Julien a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION RODP ANNUELLE ORANGE 2025

Vu l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.47 du Code des Postes et Télécommunications,

Vu le décret 2005-1676 du 27 Décembre 2005 relatif au redevances d'occupation du domaine public par des opérateurs de télécommunications,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunication donne lieu à versement de redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

	Patrimoine	Montant redevance 2025 par km	Montant total 2025
Artères aériennes	11,963	64.88€	776.08€
Artères souterraines	3,449	48.66€	167.81€
Emprise au sol	0,5	32.44€	16.22€
Total			960.11€

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 053-215301748-20250325-D25_19-DE



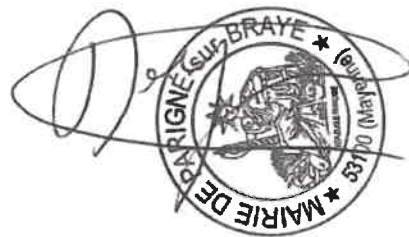
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ***De valider le montant du titre de 960.11 € pour la redevance pour occupation du domaine public routier au titre de l'année 2025 et des années précédentes selon le barème ci-dessus ;***
- ***D'autoriser Monsieur Le Maire et Monsieur Le Receveur municipal à l'exécution de la décision.***

**Secrétaire de Séance,
Julien NEEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julien Neel', written over a set of horizontal lines.

**Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 25 mars 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN**



DEPARTEMENT : MAYENNE**REPUBLIQUE FRANCAISE****N° 2025/20****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE****Séance du 25 mars 2025**

Nombre de membres afférents au CM : 15
En exercice : 14 **Date d'affichage de la convocation : 12 mars 2025**
Qui ont pris part : 10 **Date de convocation : 12 mars 2025**
Pouvoirs : 03 **Date d'affichage de la délibération : 27 mars 2025**

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, Mme HELARD Émilienne, Mme BETTON Yolande et Mme PICHARD Ludivine.

Absents excusés : M. GUESDON Bertrand, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, M. GESLIN Dominique et M. FAUCON Jérémy.

Pouvoirs : M. GUESDON Bertrand a donné pouvoir à Mme BETTON Yolande ;
Mme GARNIER-MONSALLIER Annie a donné pouvoir à Me FOUILLET Danielle ;
M. GESLIN Dominique a donné pouvoir à M. HIGNET François.

M. NEEL Julien a été nommé secrétaire de séance.

TARIFS DES SORTIES DU CENTRE DE LOISIRS

Mme FOUILLET Danielle présente aux conseillers municipaux les tarifs qui seront demandés aux familles dont les enfants participent aux sorties des vacances de printemps :

Sorties	Date	Participation famille
Parc Monkey LAVAL	10/04/2025	21 € pour les enfants de plus de 4 ans 9 € pour les enfants de moins de 4 ans
Jardin Aquatique à Évron	17/04/2025	8 €/enfant

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les tarifs détaillés ci-dessus pour la participation des familles aux sorties des vacances de printemps 2025.


**Secrétaire de Séance,
Julien NEEL**

**Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 25 mars 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN**

